

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 V.98** Vœu relatif au soutien aux salariés de Newlook.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que certains des 30 magasins français de la marque New Look ont déjà fermé, que d'autres ont rouvert mais ignorent pour combien de temps ils le resteront,

Considérant que 370 emplois sont menacés dans toute la France, qu'un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyait en septembre 2018 la fermeture de 20 magasins dont deux situés à Paris, l'un au Forum des Halles et l'autre à Saint Antoine, mais que ce PSE a été abandonné au mois de décembre dernier suite à l'arrivée d'une direction de transition,

Considérant que le 28 février dernier, la direction de New Look France a annoncé qu'elle était à la recherche d'un repreneur mais, 19 jours après, elle s'est retrouvée convoquée au tribunal de commerce en vue d'une mise en procédure collective,

Considérant que sur différents sites, comme à La Défense, la direction a décidé de ne plus s'acquitter des loyers, montrant bien leur volonté de liquider l'enseigne et non de rechercher un repreneur et sauvegarder l'emploi,

Considérant que les salariés de New Look se retrouvent dans l'incertitude la plus totale, sous la menace de licenciements secs, pour préserver les profits de l'antenne anglaise de la marque et des actionnaires,

Considérant que les dirigeants ont informé le comité d'entreprise, sans même l'avoir mis à l'ordre du jour comme le CE s'y attendait, que l'enseigne soit placée en cessation de paiement et mise sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris,

Considérant que la direction a aussi annoncé que la poursuite de l'activité pourrait se faire sous forme de vente par appartement, c'est à dire par magasin et non pas via un repreneur unique,

Considérant la lutte du personnel de New Look et de leurs syndicats qui exigent, après avoir obtenu le 25 mars 2019 une période d'observation de six mois du Tribunal de Commerce, que la direction, anglaise comme française, prenne en compte les droits et la dignité de ses salariés,

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Émet le vœu :

- d'exprimer son soutien aux salariés de New Look France,
- Que la maire de Paris interpelle leur direction pour plaider en faveur de la recherche active d'un repreneur afin de sauvegarder l'emploi.